

# Assemblée nationale

## Compte rendu analytique officiel

SEANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2007

1<sup>ère</sup> séance

Séance de 9 heures 30

54<sup>ème</sup> séance de la session

Présidence de M. Jean-Marie Le Guen, Vice-Président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

### LOI DE FINANCES POUR 2008 – SECONDE PARTIE – (SUITE)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2008.

**M. le Président** – La discussion des missions examinées aujourd'hui a eu lieu à titre principal en commission élargie.

... / ...

### APRÈS L'ART. 60

**M. Éric Woerth, ministre du budget** – Dans l'état actuel de la législation, les communes et les établissements publics intercommunaux cesseront de bénéficier d'une aide financière de l'État pour la réalisation des aires d'accueil destinées aux gens du voyage à compter du 31 décembre.

Afin de ne pas gêner les projets en cours, l'amendement 67 rectifié tend à accorder un délai supplémentaire d'une année. Mais par souci d'équité vis-à-vis des collectivités qui se sont mises en conformité avec la loi dans les délais impartis, la part des dépenses subventionnée par l'État serait alors ramenée de 70 à 50 %.

**M. François Scellier, rapporteur spécial** – Avis favorable. Il est utile d'accorder un supplémentaire, et juste de réduire le financement de l'État dans ce cas.

**M. Jean-Pierre Gorges** – J'aimerais déposer un sous-amendement tendant à maintenir le taux de participation de l'État à 70 %.

**M. le Président** – Votre demande est irrecevable.

L'amendement 67 rectifié, mis aux voix, est adopté.

**M. le Président** – Nous en avons terminé avec l'examen des crédits de la ville et du logement.

... / ...